

ANNEXES AU REGLEMENT SPECIFIQUE OCEAN RACING 2010

AU 17/10/2009

Annexe 1 Définition des Embarcations d'Océan Racing

Les bateaux autorisés en compétition Océan Racing sont des embarcations :

1. dans lesquelles le ou les compétiteurs sont assis
2. propulsées à l'aide d'une ou plusieurs pagaies doubles pour les kayaks et d'une ou plusieurs pagaies simples (rame) en Va'a (moteurs, voiles et cerf volant interdits ...); ces pagaies ne doivent en aucun cas utiliser un point fixe sur le bateau pour la propulsion.
3. d'une longueur minimale de 4 mètres
4. qui après retournement, conservent l'axe du bateau horizontal pour permettre de supporter le ou les compétiteurs,
5. munis d'un bout de remorquage flottant, d'un diamètre supérieur ou égal à 5mm pour les K1, K2, V1 et 10mm pour les V6, d'une longueur égale à la longueur du bateau, devant être à poste à l'avant pendant toute la course. L'extrémité du bout de remorquage reste accessible par le pagayeur dans son embarcation.
6. Qui sont équipées au moins d'un taquet ou d'une bosse avant ou arrière pour y attacher le bout de remorquage. A défaut, l'équipage devra présenter un dispositif de remorquage différent qu'il sera en mesure de placer sur son embarcation pour le remorquage
7. En cas de complément de masse par un lest, celui ci doit être rendu solidaire de l'embarcation et ne pas pouvoir être démonté sans outillage.
8. Le safran et les dérives pour les embarcations qui les autorisent, ne doivent pas excéder 30 mm d'épaisseur.

Les kayaks de mer qui pourront être classés, sont :

- D'un poids minimal de 10 kg pour les K1 et 17 kg pour les K2.
- Munis d'un dispositif évitant aux pagayeurs de glisser vers l'avant du bateau (cales pieds ou autres dispositifs équivalents) ;

Les Va'a (pirogues) qui pourront être classées ont :

- Une coque principale (flotteur et bras de liaison exclus) pour un V1, de 10 kg minimal, et pour un V6, supérieur ou égal à 130 kg.
- Le bras de liaison reliant le flotteur et la coque principale d'un V6 doit être en bois, pour les V1 aucune matière n'est imposée. La construction du bras de même que le système et les matériaux d'attache sont libres.
- Les cale-pieds sont autorisés.
- Les pirogues V6 ne devront posséder d'appendice externe d'aucune sorte (safran, plan anti dérive). Un dispositif d'assèchement au moins et une pagaie de secours sont obligatoires à bord.
- Les pirogues V1 pourront posséder un safran, au choix du compétiteur. La pagaie de secours est facultative mais un dispositif d'assèchement au choix, est obligatoire à bord.

Pour les embarcations d'Océan Racing sit on top (kayak et pirogue) :

- Elles doivent être munies d'un leash d'un diamètre supérieur ou égal à 5 mm, devant être à poste pendant toute la course, reliant le pagayeur à l'embarcation. Pour les K2, le leash est relié à l'équipier avant.

Pour les autres embarcations pontées :

- La jupe est obligatoire à bord.
- Les kayaks pontés doivent être munis de lignes de vie de chaque côté du pont avec six points de fixation au minimum, d'un diamètre supérieur ou égal à 5 mm et d'une solidité permettant la récupération du bateau plein d'eau.

Deux modes de flottabilité pour les embarcations sont autorisés :

- Pour les embarcations sit on top, un seul compartiment étanche réalisé à la construction avec une flottabilité.
- Pour les embarcations pontées, deux compartiments étanches à l'avant et l'arrière.
- Les bouchons obligatoires ou trappes de visites de ces compartiments étanches devront être assurés au bateau de façon à ne pouvoir les perdre. Tout caisson supplémentaire n'a aucune obligation sur le sujet.

Des conseils peuvent être apportés pour assurer une flottabilité minimale (mousse, réservoir d'air, ...) dans les caissons étanches des embarcations pontées afin d'éviter en cas d'invasion de l'eau, de couler l'embarcation. Un petit tube capillaire inséré dans le caisson étanche pourrait réduire la différence de pression dans le caisson en fonction de la température de l'air contenu dans le caisson, afin d'éviter l'éclatement des cloisons ou des soudures. Pour les pirogues V6, une augmentation significative de la flottabilité permettrait de remettre à flot l'embarcation, d'une manière beaucoup plus aisée par l'équipage, après un retournement.

Toute modification importante de la jauge devra être annoncée par la commission un an avant sa mise en vigueur.

Annexe 2 : Numérotation des embarcations

Cette numérotation a aussi un rôle pour la sécurité, pour identifier l'embarcation (notamment lorsqu'elle est retrouvée vide par la sécurité). Cette numérotation est située sur la pointe avant des embarcations sur les deux côtés.

Elle est composée de 5 caractères :

1. d'un chiffre désignant le type d'embarcation (1 pour un V1, 2 pour un K2, 3, 4 pour un K1 ponté, 6 pour un V6 et 7 ou 8 pour un surfski)
2. d'une lettre pour représenter la Région d'immatriculation (A = Nord - Pas de Calais, B = Picardie, C = Normandie, D = Bretagne, E = Pays de Loire, F = Poitou-Charentes, G = Aquitaine, H = Ile de France, J = P.A.C.A., K = Languedoc - Roussillon, L = Centre.
3. Trois chiffres attribués en numéro d'ordre, par la F.F.C.K.

La couleur est libre mais doit être contrastée par rapport à celles de la coque et du pont du bateau et de la ligne de soudure. La hauteur minimale de chaque lettre ou de chaque chiffre est de 10 cm et d'une largeur de 5 cm (sauf pour le 1 et le i). Pour les V6, il est conseillé d'augmenter la taille de cette numérotation avec une hauteur minimale de 15 cm. L'ensemble de ce numéro doit être visible sur les premiers 50 cm pour l'ensemble des embarcations à l'exception des V6 pour lesquels, la distance est portée à 80 cm.

Cette numérotation a pour objet de permettre de constituer une base de données de nos embarcations (traçabilité contre les vols) et un meilleur suivi afin d'alléger les opérations de contrôles des embarcations (en particulier le poids).

Annexe 3 : Niveau « Pagaies Couleurs » et contrôle de la licence

Niveau "Pagaies Couleurs"

La participation aux Compétitions d'Océan Racing est ouverte à tous les compétiteurs pouvant prouver sur l'extranet leur possession du niveau « Pagaies Couleurs » suivant :

- Pour les courses régionales et interrégionales : niveau pagaie verte mer
- Pour les Championnats de France : niveau pagaie verte mer, (pagaie bleue Océan Racing ou Va'a conseillée)
- Pour les courses G.A.C.I : niveau pagaie bleue Océan Racing ou Va'a (niveau pagaie rouge Océan Racing ou Va'a conseillé).

Contrôle de la licence

Lors du contrôle de la licence compétition préalable à l'**inscription** de la manifestation, les pièces justificatives afférentes à la licence, précisées dans l'art. 38 du Règlement Commun, se limitent à la carte licence proprement dite ou au fichier informatique de la base de donnée des licences FFCK correspondant à la dernière mise à jour précédant **la date de l'inscription** de la compétition. Les mises à jour du fichier informatique de la base de donnée des licences FFCK sont effectuées tous les mardis et vendredis soir après minuit.

Les compétiteurs qui ne sont pas en règle ne doivent pas être autorisés à prendre le départ de la compétition.

Annexe 4 : Le Classement Numérique Permanent

Fonction de ce classement

Ce Classement Numérique définit un nombre de points proportionnel à l'écart relatif du temps de course de chaque embarcation par rapport à un temps virtuel de référence soit :

$1000 \text{ points} * (\text{temps embarcation} - \text{temps fictif}) / \text{temps fictif}$.

Un compétiteur qui obtient 500 points, a mis 50% de temps en plus que le temps fictif (équivalent au temps virtuel du Champion de France de la meilleure embarcation sur la distance).

Sur toutes les courses régionales, interrégionales, nationales, et avec la présence d'un Juge Arbitre sur la manifestation validée par la Commission Nationale d'Activité, le Classement Numérique peut être calculé sur la course sous certaines conditions de participation.

Ce nombre de points permet de définir les sélectionnés pour le Championnat de France et pour les courses G.A.C.I.

En cas de dysfonctionnement de ce classement numérique, la Commission Nationale peut prendre la décision de revenir à l'ancien principe du mode de sélection pour le Championnat de France, avec un pourcentage du temps du premier de la catégorie (125%).

Principe de ce classement

Le classement est établi sur la moyenne des deux meilleurs résultats de chaque embarcation, effectués sur la saison en cours et le championnat de France N-1. Le principe est donc de permettre au compétiteur qui participe à beaucoup de compétitions de voir progresser son classement, en ne retenant que les deux meilleurs résultats. Un coefficient inter catégorie permet de comparer les différentes embarcations entre elles pour une même distance de course. Seul, le calcul du Classement Numérique Permanent des V6 est effacé après chaque Championnat de France, pour tenir compte des changements d'équipage éventuels qui pourraient perturber ce calcul.

Mode de calcul des points

Calcul des points

Sur chaque course et pour chaque longueur de parcours, on calcule tout d'abord pour chaque compétiteur, un temps scratch inter-catégorie en appliquant les coefficients inter-catégorie C_i suivants :

Catégorie sur petit parcours	C_i
K1H (Cadet)	1
K1D (Cadette)	1,15

Catégorie sur grand parcours (21 km)	C_i
K1H	1
V1H	1,2
K2M	1,05
K2H	0,95
V6H	0,90

Catégorie sur parcours intermédiaire (14 km)	C_i
K1H (Junior)	1
V6D	1
K1D	1,15
K2H (Junior)	0,95
K2D	1,05
V1D	1,35
V6H (-21 ans)	0,90

Ce temps scratch se calcule suivant la formule suivante :

$$TS = \frac{TR}{C_i}$$

TR = temps réalisé

TS = temps scratch inter-catégorie

C_i = coefficient inter-catégorie

Il est alors possible de calculer pour chaque compétiteur ayant déjà un nombre de points au classement numérique, un temps fictif. L'ensemble de ces temps fictifs permet d'établir le temps de base de la course qui permettra de calculer le nombre de point pour la course. Le temps de base est calculé pour chaque distance de course.

Le temps fictif est calculé par la formule :

$$TF = \frac{1000 \times TS}{P + 1000}$$

P = nombre de points au classement avant la course

Pour obtenir le temps de base TB de la course :

- Calculer les temps fictifs des 10 meilleurs temps scratch inter catégorie
- Si le nombre de temps calculés est inférieur à 10 (par manque de compétiteurs avec classement numérique) la course est tout de même calculée,
- Faire la moyenne de ces 10 temps fictifs,
- Ecarter les 2 temps les plus éloignés (en valeur absolue) de cette moyenne,
- Le temps de base est la moyenne des 8 temps fictifs restants.

Ensuite on calcule le nombre de points N obtenu par chaque participant selon la formule :

$$N = \frac{1000 \times (TS - TB)}{TB}$$

TS = temps scratch inter-catégorie

TB = temps de base de la course

Coefficient correcteur

Afin de réduire les inégalités pouvant apparaître entre les courses, on détermine un coefficient correcteur de la façon suivante :

- on élimine pour le calcul les coureurs qui n'ont pas de points au classement avant la course, ou qui ont un écart de points "course/classement" supérieur à 100 points.
- on fait le total PN des points au classement avant la course et le total PC des points attribués sur la course. Le rapport $C = \frac{PN}{PC}$ est le coefficient correcteur.

Points après application du coefficient correcteur

Pour chaque compétiteur, on multiplie les points précédemment obtenus par le coefficient correcteur pour avoir les points après application du coefficient correcteur.

Points des courses régionales

Concernant les courses régionales, on ajoute aux points (après application du coefficient correcteur) de chaque compétiteur une surcharge de 30 points qui évitera par exemple que des compétiteurs aient 0 point sur certaines courses régionales (ce qui peut placer un compétiteur en tête du classement sans qu'il n'ait fait une seule performance au niveau national).

Points sur les Sélectifs interrégionaux et les courses G.A.C.I.

Le temps de base se calcule sur les 10 meilleurs temps scratch sans bonification et sans pénalité. Le premier bateau au classement scratch de ce sélectif ne peut avoir moins de 0 point.

Points du Championnat de France

Pour le championnat de France, le temps de base sera le meilleur temps scratch inter-catégorie de la course et ne peut pas être inférieur à 0. Toutefois, lorsque le calcul le permet, une bonification est accordée à tous les participants pour permettre que le meilleur temps scratch inter catégorie puisse être ramené à zéro.

Mode de Classement

Le classement pour la sélection au championnat de France prend en compte les points calculés des résultats de la saison en cours et du championnat de France N-1 et est établi de la façon suivante :

- On classe tout d'abord les compétiteurs ayant 2 courses ou plus dans l'ordre croissant de la moyenne en points des 2 meilleurs résultats de ces 12 derniers mois.
- Et enfin les compétiteurs ayant seulement une course, sont classés entre eux (valeur en points de ce résultat) après ceux ayant 2 courses ou plus.

Ce Classement permet de définir les sélectionnés pour le Championnat de France de même que ceux sélectionnés pour participer aux compétitions du G.A.C.I. en début de saison sportive. Les

quotas seront définis chaque année, aux Plénières et seront approuvés par le Bureau Exécutif de la FFCK.

Annexe 5 : Les différents niveaux de compétition

Accession au Championnat de France :

Seules les embarcations sélectionnées peuvent prétendre à participer au Championnat de France de la discipline.

Pour l'année 2010, les quotas de sélection au championnat de France sont :

K1 Dame Cadette	500
K1 Homme Cadet	400
K1 Dame Junior	500
K1 Dame Senior	450
K1 Dame Vétéran	450
K1 Homme Junior	300
V1 Dame Open	450
K1 Homme Senior	300
K1 Homme Vétéran 1 (35 à 39 ans)	350
K1 Homme Vétéran 2 & 3 (40 à 49 ans)	350
K1 Homme Vétéran 4 et plus (50 ans et plus)	400
V1 Homme Senior	350
V1 Homme Vétéran	350
K2 Dames Open	400
K2 Hommes Cadet	450
K2 Hommes Junior	400
V6 Dame Open	450
V6 Jeunes Hommes et mixte (-21 ans)	450
K2 Hommes Seniors	250
K2 Hommes Vétéran	300
K2 Mixte Open (Senior, Vétéran)	350
V6 Homme et Mixte Open	450

Définition du Groupe d'Accession aux Courses Internationales (G.A.C.I.)

L'objectif des courses du Groupe d'Accession aux Courses Internationales (G.A.C.I.) est de créer une animation sur un format type international (distances supérieures et courses au portant) pour que les compétiteurs français prennent de l'expérience et augmentent leur niveau.

Un quota des meilleurs compétiteurs au CNP en monoplace (K1 et V1, 21 et 14 km), sera défini chaque année après le Championnat de France. Ils constitueront le G.A.C.I. en fonction du classement numérique et du coefficient inter catégorie.

Les courses G.A.C.I. font l'objet d'un classement et peuvent remplacer les sélectives interrégionales.

Le Championnat de France, n'est donc pas obligatoire pour rester dans le G.A.C.I. Le calcul du classement numérique du 1^{er} septembre au 31 août sur 2 courses peut se faire sur les sélectives interrégionales, course G.A.C.I. ou championnat de France).

Pour l'année 2010, la catégorie G.A.C.I. se compose des compétiteurs ayant 150 points maximum à l'issue de la saison sportive 2009 et de ceux qui passeront cette limite en cours de saison 2010. Pour les autres années, les éléments seront choisis en plénières.

Tous les compétiteurs monoplaces G.A.C.I. qui souhaiteraient doubler en équipage, se conforment aux règles précédemment fixées.

Annexe 6 : Les différentes catégories et les distances parcourues

Remarque 1 : La distance est donnée à titre indicatif et devra tenir compte des conditions météorologiques et de l'état de la mer. En cas de conditions météorologiques difficiles, la distance de ces parcours pourra être réduite

K1 Dame Cadette	7 km (inférieure à 5 milles nautiques) ;
K1 Homme Cadet	7 km (inférieure à 5 milles nautiques) ;
K1 Dame Junior	14 km (de 7 à 9 milles nautiques) ;
K1 Dame Senior	14 km (de 7 à 9 milles nautiques) ;
K1 Dame Vétéran	14 km (de 7 à 9 milles nautiques) ;
K1 Homme Junior	14 km (de 7 à 9 milles nautiques) ;
V1 Dame Open	14 km (de 7 à 9 milles nautiques) ;
K1 Homme Senior	21 km (10 à 15 milles nautiques) ;
K1 Homme Vétéran 1 (35 à 39 ans)	21 km (10 à 15 milles nautiques) ;
K1 Homme Vétéran 2 & 3 (40 à 49 ans)	21 km (10 à 15 milles nautiques) ;
K1 Homme Vétéran 4 et plus (50 ans et plus)	21 km (10 à 15 milles nautiques) ;
V1 Homme Senior	21 km (10 à 15 milles nautiques) ;
V1 Homme Vétéran	21 km (10 à 15 milles nautiques) ;
K2 Dames Open	14 km (de 7 à 9 milles nautiques) ;
K2 Hommes Cadet	14 km (de 7 à 9 milles nautiques) ;
K2 Hommes Junior	14 km (de 7 à 9 milles nautiques) ;
V6 Dame Open	14 km (de 7 à 9 milles nautiques) ;
V6 Jeunes Hommes et mixte (-21 ans)	14 km (de 7 à 9 milles nautiques) ;
K2 Hommes Seniors	21 km (10 à 15 milles nautiques) ;
K2 Hommes Vétéran	21 km (10 à 15 milles nautiques) ;
K2 Mixte Open (Senior, Vétéran)	21 km (10 à 15 milles nautiques) ;
V6 Homme et Mixte Open	21 km (10 à 15 milles nautiques) ;

Remarque 2 : Pour les courses réservées au G.A.C.I., la distance est de 21 à 35 km (10 à 25 milles nautiques), toutes catégories d'âge, de sexe et de bateaux confondus.

Remarque 3 : un K2 Homme composé d'un Senior et d'un Vétéran 1 est autorisé à courir et sera classé en catégorie K2 Hommes Senior.

Remarque 4 : un K2 Homme composé d'un Senior et d'un Vétéran 2 n'est autorisé à courir que si le Vétéran 2 ou plus a obtenu le certificat médical de surclassement, conformément au règlement commun.

Remarque 5 : un V6H composé de juniors à vétérans, d'hommes et de femmes, est autorisé à courir et sera classé en catégorie V6H open.

Remarque 6 : un V6D composé de cadettes à vétérantes, est autorisé à courir et sera classé en V6D open.

Annexe 7: Droits d'inscription à une Compétition

Les droits d'inscription pour un compétiteur ne peuvent pas excéder 10 euros par course ou 16 euros pour deux courses, si celui-ci s'inscrit dans les délais.

Les inscriptions aux compétitions nationales et Interrégionales sont payées par chèque libellé à l'ordre de la FFCK.

Ces chèques sont transmis avec le bordereau de transmission des droits d'inscriptions, en recommandé, au service comptable de la fédération par le R1 de l'organisation dans un délai maximum de 7 jours à l'issue de la compétition. Le service comptable créditera le comité d'organisation de la somme reçue dans les 7 jours à l'issue de la réception des chèques.

Les droits d'inscription, pour une inscription hors délais, peuvent être majorés de 10 euros maximum par l'organisateur mais celui-ci peut toujours refuser une inscription tardive.

Ces sommes pourront être révisables lors des plénières de l'activité.

En cas d'inscriptions télématiques mises en place par la FFCK, celles-ci se feront au minimum 5 jours avant la compétition.

Annexe 8 : Les classements clubs, comités départementaux et régionaux

Il s'agit du classement destiné à créer une hiérarchie en valorisant la participation dans l'animation nationale et dans le championnat de France N1 et N2 d'Océan Racing. Il donne lieu à l'attribution de points pour toutes les séries supérieures à vingt embarcations

Les résultats au championnat de France ont un coefficient de 1,5 par rapport à ceux des autres courses.

- 20 points au premier,
- 19 au deuxième,
- 18 au troisième
- 17 au quatrième
- 16 au cinquième
- 15 au sixième et ainsi de suite

- 2 pour le dix neuvième,
- 1 pour le vingtième
- 1 point pour tous les suivants classés.

En cas de catégorie dont le nombre d'embarcations est inférieure à vingt, la dernière embarcation a 1 point puis l'avant dernière 2 points pour remonter suivant le barème proposé ci-dessus.

Pour prendre en compte la difficulté de constituer des équipages, un coefficient multiplicateur est appliqué pour les embarcations à équipage soit 1,5 pour les K2 et un coefficient de 3 pour les V6.

Les embarcations dont l'équipage n'appartient pas au même club ne sont pas comptabilisées dans le classement club et sont enlevées des classements permettant de calculer le classement club. Elles sont comptabilisées dans les classements CD ou CR.

Une somme des points sera effectuée par club, CD et CR, pour assurer le classement des clubs, CD et CR.